## Retraite anticipée

Par emeric1205
Bjrs
Je suis actuellement en accident de travail jusqu'au 13/07/2021 et je viens de recevoir ma lettre de départ à la retraite anticipée amiante.je dois démissionné de mon poste et dois un mois de préavis.mon patron ne veus pas que je fasse ce mois de préavis ,donc mes questions sont:
Quand puis je partir?
Puis je partir à la fin de mon arrêt d'accident de travail?
D'avance merci Mr Hort
Par ESP
Bonjour Il ne s'agit pas du préavis pour démission, mais du préavis retraite. Les délais sont spécifiés dans votre conventior collective.  Généralement, pendant un arrêt de travail consécutif à un accident du travail, le préavis n'est pas prolongé
Par emeric1205
Bjrs Donc si je comprends bien je peus tres bien partir des que mon arrêt de travail ce terminé c'est ça? Cdt
Uniquement si la durée du préavis a été respectée.
Par emeric1205
Bjrs Ok mais mon patron m'autorise à ne pas effectuer ce preavis donc comment cela Ce passe t'il ? Cdt
Par ESP
Il faut un écrit confirmant la dispense de préavis.  De votre côté, pour vous ménager des preuves en cas de contentieux, il est préférable de lui confirmer que vous prenez note, par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR).